

Hélas! Les lois qui permettent une imposition aussi arbitraire n'éveillent probablement pas autant l'intérêt public que celles qui accordent des pouvoirs arbitraires permettant d'empiéter sur la liberté individuelle ou la liberté de parole.

• (2020)

Il ajoute ensuite:

Il semble donc que l'on puisse s'attaquer très facilement aux libertés individuelles dans le domaine de la législation fiscale.

Il cite enfin des paroles auxquelles je me reporte moi-même souvent. Le 18 novembre 1783, William Pitt, fils, avait déclaré:

La nécessité est l'excuse alléguée pour empiéter sur la liberté individuelle. C'est l'argument des tyrans; c'est le credo des esclaves . . .

En bref, c'est, dans les faits, ce qui se passe un peu ce soir. Il ne s'agit pas simplement de faire payer des impôts aux Canadiens. Le problème réside plutôt dans le fait que ces contribuables ne savent pas exactement quels sont les impôts que la loi les forcera à payer au gouvernement fédéral. On brime donc leur liberté. Ce projet de loi n'est pas nécessaire et je pense qu'il est temps que les députés osent exiger du ministre en question et de tout autre ministre qui ose présenter un projet de loi aussi embrouillé et compliqué à dessein, qu'il le retire. Nous ne l'adopterons pas tant que nous ne pourrions pas le comprendre. Il faut espérer que les Canadiens auront alors la possibilité de comprendre ce qu'on leur demande.

Des voix: Bravo!

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, avant d'entrer dans les détails de mon discours de ce soir qui porte sur le budget, je voudrais faire savoir aux gouvernementaux que, puisque de notre côté de la Chambre nous attendons depuis 13 mois à peu près ce document, le bill C-139, le ministre des Finances (M. Lalonde) ne manque pas d'audace quand il nous demande de laisser voter le bill dans les sept jours qui restent avant Noël.

Je dirai également aux députés que malgré certains changements ou modifications d'ordre mineur que le gouvernement a essayé d'apporter au budget du 12 novembre 1981 et à celui du 28 juin 1982, ce document d'environ 295 pages est tout aussi compliqué et embrouillé, et pour beaucoup de Canadiens il cause autant de colère que la motion et les avis de voies et moyens concernant les deux budgets antérieurs. Il comporte également des recommandations de changements nouveaux présentées par le nouveau ministre des Finances le 27 octobre dernier. Mais cela n'empêche pas le gouvernement et le ministre des Finances de compter que nous allons parcourir au triple galop les 295 pages de ce bill dans les sept jours qui restent. C'est exagéré, et je sais que mon groupe n'accédera pas à cette demande du gouvernement.

C'est à son système fiscal que l'on reconnaît la valeur morale d'un gouvernement en régime démocratique, parce que dans ce régime la fiscalité est vraiment fondamentale. Si le système est juste et équitable, il y aura une société stable, un minimum de discorde, parce que tout ce qui touche au portefeuille oriente littéralement le comportement des gens en sens politique. Mais, quand un régime fiscal n'est pas juste et équitable, il engendre la discorde, la confusion, la colère et l'amertume. Les réactions peuvent aller de la simple révolte fiscale, dont parlait le critique financier conservateur cet après-midi, jusqu'à la révolution et aux bouleversements sociaux. Je ne dis pas que

nous allons avoir une révolution au Canada à cause d'un série de budgets mal conçus.

M. McDermid: Pas encore.

M. Blackburn: Cependant, je renverrai les députés à l'histoire moderne, à celle de la révolution française, et plus récemment de la révolution bolchevique, celle qui s'est produite dans l'Union soviétique du XX^e siècle. Ils constateront qu'à l'origine de ces deux révolutions les questions fiscales étaient au cœur des problèmes. Ce sont, pour ainsi dire, les gouttes d'eau qui ont fini par faire déborder la vase dans ces deux pays.

A mon avis, la moindre mesure fiscale que nous étudions revêt une extrême importance. Quand nous avons à faire avec une série trouble, compliquée et contradictoire de budgets qui ont été modifiés, remaniés et auxquels on a ajouté annexes sur annexes depuis 13 mois, ces budgets étant englobés dans un seul document volumineux, le bill C-139 qui compte 295 pages, il n'est pas un député, de ce côté-ci ou du côté ministériel, qui devrait envisager la chose à la légère et s'en débarrasser rapidement dans l'espace de quelques jours. Nous devons donc—de fait, c'est notre devoir—aborder l'étude de ce projet de loi et dénoncer le plus d'injustices possible.

Je ne suis pas idéaliste. Je me rends compte que les députés de l'opposition ne peuvent remanier des articles complets du projet de loi, mais nous sommes chargés, au nom de nos électeurs, de faire comprendre au gouvernement sur quels points nous sommes en désaccord avec lui, notamment quand les deniers publics et les impôts sont en cause.

Je dois également ajouter que nous savons pertinemment que l'ex-ministre des Finances et le ministre actuel ont été assiégés sinon pressurés ici à Ottawa par une file interminable de lobbies très puissants dont un grand nombre sont venus de toutes les extrémités du pays imposer leurs opinions et leurs idées au ministre des Finances et à ses collaborateurs. Ce que je suis en train de dire ce soir, c'est que le ministre des Finances et son prédécesseur, mais surtout le ministre actuel, se sont pliés aux demandes des lobbies. Malheureusement, presque tous représentaient de puissantes institutions financières et entreprises commerciales.

M. Wilson: Et les syndicats?

M. Blackburn: Quand l'ex-ministre des Finances a présenté son budget de novembre 1982, j'ai pensé que son orientation générale était bonne. Il a au moins essayé de colmater les plus évidentes échappatoires qui avaient rendu le régime fiscal si injuste. Malheureusement, j'ai dû admettre à l'époque et c'était ma critique majeure que le budget était présenté au mauvais moment, non pas alors que s'amorçait une grave récession, mais plutôt longtemps après que celle-ci fut bien ancrée dans l'économie. En essayant de boucher ces échappatoires, il fournissait tout simplement à nos puissantes institutions financières directement intéressées l'occasion de l'acculer au mur, lui et ses conseillers, et de leur dire qu'elles n'avaient pas les moyens de survivre sans ces échappatoires. Si le budget avait été présenté en 1976, 1977 ou 1978 lorsque la productivité était forte et que le Canada traversait une période florissante de développement économique, j'ai la conviction qu'un bon nombre de députés de notre parti auraient été d'accord pour qu'on ferme ces échappatoires. C'est encore le cas, mais il nous est plus difficile de défendre cette position à l'heure actuelle.